



PROCES-VERBAL N. 2/2024
de L'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune- Village du Sentier

| | |
|--------------------|--|
| DATE | Mardi 03 décembre 2024 |
| HEURE | 19h00 |
| LIEU | Salle du Conseil Communal de L'Hôtel-de-Ville au Sentier |
| PRESIDENCE | M. Didier Vaucher-de-la-Croix |
| SCRUTATEURS | M. Yves Ruchetta et M. Théo George |
| SECRÉTAIRE | Mme Elena Cogi |

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
3. Assermentations
4. Communication du Bureau
 - 4.1 Consultation concernant les envois des convocations aux citoyens-ennes sous la forme courrier postal/ courriel électronique
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission du Budget
7. Préavis 3 /2024 : Budget 2025
8. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Ruchetta procède à l'appel, ensuite le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, donne la liste des excusés, à savoir : Mmes Claire-Lise RoCHAT, Anne Robert, Laurence Wagner, Ansgara Flade; Mm. Bravo Gonzalo, Olivier Golay, Pascal Golay, Daniel Robert.

Absents : Mme Alice Ramaj.

C'est devant un auditoire de 25 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, dont M. Bernard Le Coultre, boursier, que M. Didier Vaucher-de-la-Croix ouvre l'Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à tous.

Aucune remarque à l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2024

M. Laurent Guinand prend la parole et demande les modifications suivantes :

Page 3 : corriger l'erreur de nom ; il convient de lire « M. Guinand » et non « M. Guignard ».

Page 9 : dans le rapport présenté par Mme Damiano, au dernier paragraphe, il est fait mention de « deux points lumineux qui fonctionnent à l'énergie solaire ».

M. Bovay précise que ces installations ont été mises en place par la Commune du Village, mais l'entretien est assuré par l'Association d'intérêt public Derrière la Côte.

M. Bovay prend ensuite la parole et demande les modifications suivantes :

p. 2 « adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 » au paragraphe concernant l'immeuble situé à la Grand-Rue 64, les locataires mentionnés sont M. et Mme Viatour, et non autrement.

3. ASSERMENTATION

Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix invite Mme. Sandrine Dutoit, présente à l'Assemblée, à venir devant l'Assemblée. Il procède à son assermentation et lui souhaite la bienvenue.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président donne la parole à **M. Jacquier Pascal**, nouveau membre du Conseil Exécutif pour se présenter.

« Pascal Jacquier, 27 ans, je travaille au CMV depuis 2013, fils de Lulu et Susanna Jacquier. J'ai remplacé M. P-A. Follonier en cours d'année et on m'a attribué le dicastère des finances et du congélateur commun. Depuis mon entrée en fonction j'ai eu deux nouvelles demandes pour une case de congélateur et il reste à présent 7 cases libres. Concernant les finances, nous avons établi le budget 2025 et le préavis avec l'aide des autres conseillers ».

À l'issue des présentations, **M. Vaucher-de-la-Croix** remercie l'intervenant et lui souhaite la bienvenue.

Il introduit ensuite le point 2 à l'ordre du jour :

« Consultation concernant les modalités d'envoi des convocations aux citoyennes et citoyens (courrier postal ou courriel électronique) ».

Après avoir pris note de quelques changements d'adresse ainsi que de légers retards liés à l'envoi par poste traditionnelle, les membres de l'Assemblée confirment leur volonté de maintenir la volonté de recourir tant à l'envoi postal qu'électronique pour les convocations

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

M. Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole à **M. Jacques-André Bovay** qui procède à la lecture de son rapport. Ensuite, il donne la parole aux Conseillers pour la lecture. Dans l'ordre : Mme Damiano, M Racine, M. Sirna.

Dicastère Administration, urbanisme, sport et culture M. J.A. Bovay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Administration générale

Comme vous l'avez certainement constaté sur le site internet du Village, et comme indiqué à la dernière page de notre calendrier 2025, quelques petits changements ont été effectués concernant les dicastères des conseillers. Suite à l'élection de Monsieur Pascal Jaquier, nous avons réparti les dicastères comme suit: Jacques-André Bovay, Président, Administration générale, Urbanisme, Rives du lac, Sport et Culture; Jean-Pierre Sirna, 1er Vice-président, Cinéma, Anniversaires ; Sylvie Damiano, 2eme Vice-présidente, Eclairage public, Immeuble de la Grand-Rue 64, appartement du Pré du Gros Tronc; Norbert Racine, Immeuble de la Tour G.H. Pignet 3, immeuble de la rue de l'Orbe 7; Pascal Jaquier, Finances et Congélateurs. Cette nouvelle répartition s'est réalisée d'un commun accord entre tous les membres du Conseil. Bienvenue Pascal, pleine satisfaction pour cette nouvelle fonction que tu découvres, qui te tiens à cœur, et à laquelle tu y consacres beaucoup d'engagement. 10 séances se sont déroulées depuis la dernière A.G. de juin 2024. La séance du 29 août était particulière, puisqu'elle était la première pour notre collègue Pascal. Fusion de Communes ; comme vous le savez, dès 2027, le Village du Sentier sera rattaché à la nouvelle Commune Vallée de Joux, et non plus à celle du Chenit. Nous sommes dans l'attente des instructions à suivre concernant les diverses procédures à entreprendre, et à engager pour passer ce cap. Suite à l'acceptation, lors de notre A.G. de juin dernier, du préavis 2/2024, je demande à la secrétaire du législatif de bien vouloir communiquer prochainement, à l'adresse mail du secrétariat du Village du Sentier, la liste des membres de l'Assemblée générale du Conseil de Village qui ont participé aux Assemblées de juin 2024 et décembre 2024. Il faudra également les noms et prénoms des membres qui ont fait partie de commissions, ainsi que celui du rapporteur de ladite commission. Cette liste devra comprendre les références postales ou bancaires de l'ensemble de ces personnes (IBAN et coordonnées de l'établissement).

A réception, Monsieur le Boursier pourra procéder aux versements prévus en fonction de ce préavis que vous avez validé et accepté le 25 juin 2024. En aucun cas le boursier va courir après les informations ; si, fin janvier, vous n'avez pas reçu votre versement, un mail au secrétariat, lequel sera transmis au Boursier, afin de régulariser la situation.

Urbanisme et rives du lac

Les travaux de revitalisation des rives de l'Orbe qui bordent notre parcelle agricole 680 (Bosse à Cousu) sont terminés. Pet recycling s'est approché du Village pour nous proposer des poubelles de tri adaptées aux différents déchets. Le tri s'est effectué de manière correcte, par contre, très peu de déchets dans ces poubelles ! Nous ne reconduirons pas l'expérience, seules les poubelles « habituelles » seront conservées. Une roulette sauna-espace Wellness a été provisoirement installée pendant quelques mois aux abords du débarcadère du Caprice au Rocheray, ceci sur demande de la Sté Les Rives Zen. Sport et culture Des demandes d'aides financières nous parviennent régulièrement et, dans la mesure du possible, nous répondons favorablement à toute demande « locale » et combière. Dernièrement, Monsieur Patrice Pignet a fait découvrir, lors du passeport vacances, la magie et autres secrets du cinéma. Un grand merci à ce projectionniste qui transmet sa passion aux futures générations. Rapport un peu plus touffu que d'habitude, mais qui touche à son terme. Avant d'y mettre fin je tiens à remercier sincèrement mes collègues du Conseil ; Pascal pour son investissement et sa volonté de bien faire ; Marine, pour ses multiples qualités et ses compétences informatiques ; Bernard pour sa fidélité et ses compétences à ce poste de Boursier

villageois. Merci à vous toutes et tous qui vous investissez, de près ou de loin, de manière régulière ou occasionnelle pour la bonne marche de notre Village, de votre Village.

Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE du Gros Tronc – Mme Sylvie Damiano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Eclairage public

Le candélabre no2 en haut des escaliers de Jolimont à la Haute-Route pose énormément de problèmes. Il a été décidé de le remplacer par un candélabre solaire. Nous continuons d'entretenir notre éclairage. La SEVJ nous a informé qu'elle a mandaté une entreprise externe pour les contrôles électriques de L'EP (contrats d'éclairage) Décoration et illumination du sapin Comme vous avez pu le constater, les décorations sont allumées depuis plusieurs jours et le resterons jusque dans la semaine du 6 janvier. Nous avons dû mettre quelques décorations en moins et se concentrer sur le centre du village, à la suite de l'impossibilité de mettre des ancrages dans les bâtiments dernièrement rénover. Le début des festivités du Sentier de Noel sera marqué par notre traditionnel illumination de notre magnifique sapin offert par la commune du Chenit. La fête commencera par le cortège des écoles des Cytises, du rond-point de l'Essor à l'hôtel de Ville. Nos petits chanteurs animeront le début de la fête, puis de la partie officielle aura lieu et l'harmonie de la Jurassienne clôturera la fête. A l'issue de tout cela, le Village offrira le vin chaud à tous. Venez nombreux.

Grand-Rue 64 PPE le Gros Tronc.

Entière satisfaction de nos locataires

Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 – M. Norbert Racine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dicastère des bâtiment Rue G.-H. Piguet 3 et Orbe 7. La Tour Orbe 7 1.

La Tour

Du 1er janvier au 30 novembre l'installation photovoltaïque a produit 8'449kWh dont 4'475 refoulés et 3'974 en autoconsommation pour le congélateur.

3. Tous les appartements et garages sont loués. 1 changement de locataire a eu lieu dans un studio. 3. Un projet est en cours pour l'isolation de ce bâtiment. Uniquement l'étude du projet sera supérieure à Fr. 30'000.- et un préavis vous sera présenté à la prochaine assemblée générale afin de savoir si le village souhaite entrer en matière ou pas.

Orbe 7

1. Les nouveaux locataires du rez ont emménagé le 1er août. La cuisine a été partiellement rénovée entre le changement de locataire.

2. La salle de bains du 2ème étage a été refaite durant les vacances d'été des locataires.

Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna

Dicastère Cinéma Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour cette 2ème partie d'année, le cinéma n'a eu aucuns travaux importants, mais de l'entretien courant. Concernant le personnel du cinéma, notre nouveau responsable de la programmation a pris ses fonction le 1er janvier. Un nouvel élan semble souffler sur la Bobine avec spectateurs en hausse. À fin décembre aura été projeté : 230 films pour 420 séances de projections suivies par plus 9'000 spectateurs. Chiffres en hausse par rapport à l'année dernière, proche de ceux de 2019 avant la pandémie. Pour cette année, nous avons pu faire venir à 14 reprises des réalisateurs d'un film ou d'un documentaire avec échange à l'issue de la projection. Enfin pour terminer, Sachez que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 8'000 kw/h depuis le début de cette année. Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler et je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

Les rapports ayant été lus, le Président donne la parole aux membres pour leurs éventuelles remarques ou considérations.

M. Looten demande des précisions concernant le montant de CHF 30'000 prévu pour l'étude d'isolation du bâtiment de la Tour. **M. Racine** lui répond que ce montant correspond à un mandat confié à un architecte, lequel réalisera une étude spécifique et approfondie afin de déterminer les travaux nécessaires en matière d'isolation. Il précise qu'à l'issue de cette étude, ce sera à l'Assemblée de se prononcer sur la factibilité du projet et les suites à lui donner.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DU BUDGET

A l'état actuel, la Commission du budget est ainsi composée :

- M. Bohren Philippe, président et rapporteur
- M. Gosteli Rodolphe, membre
- M. Riethauser Edmond, membre
- M. Ruschetta Yves, membre suppléant

Conformément au mode de fonctionnement habituel en vigueur dans le village, M. Philippe Bohren termine son mandat cette année, ayant assumé successivement les fonctions de président, puis de suppléant.

Selon la rotation en place, M. Ruchetta est appelé à intégrer la Commission de gestion.

Toutefois, une proposition est formulée afin que M. Bohren reprenne la fonction de suppléant pour un nouveau cycle.

Avec l'accord de M. Bohren, il est ensuite élu par acclamations sous les applaudissements de l'Assemblée.

La Commission de gestion se compose désormais comme suit :

- M. Riethauser Edmond, président et rapporteur
- M. Gosteli Rodolphe, membre
- M. Ruschetta Yves, membre
- M. Bohren Philippe, membre suppléant

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au prochain point de l'ordre du jour.

7. PRÉAVIS 3 /2024 : BUDGET 2025

M. Bohren Philippe donne lecture du rapport de la Commission du budget :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 3/2024, s'est réunie le lundi 25 novembre 2024, dans le bureau du Conseil exécutif du Village, route de l'Orbe 7 à 17h30, afin de prendre connaissance et délibérer sur les considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

Monsieur Edmond Riethauser, membre

Monsieur Rodolphe Gosteli, membre et du rapporteur soussigné.

Le Conseil exécutif était représenté par : Monsieur Jacques-André Bovay, Président du Village - Madame Sylvie Damiano, Conseillère à l'exécutif - Monsieur Jean-Pierre Sirna, Conseiller exécutif - Monsieur Norbert Racine, Conseiller exécutif - Monsieur Pascal Jaquier, Conseiller exécutif - Monsieur Bernard Le Coultre, Boursier.

La Commission remercie chaleureusement ces personnes pour leur disponibilité, leur amabilité à répondre précisément à toutes nos questions. La Commission relève au compte 110.311.2 une provision de CHF 4'000.00 pour le passage du programme de MCH1 à MCH2 soit le changement du plan comptable pour toutes les communes et villages de Suisse, qui sera opérationnel dès 2026. Les comptes 352.380 et 354.380, concernant respectivement La Tour et le bâtiment de la Grand-Rue 64 présentent chacun un montant de CHF 100'000.00 attribués aux fonds de réserve respectifs. En effet chaque bâtiment va nécessiter une étude de faisabilité d'isolation périphérique. Ces premières investigations feront l'objet de préavis. Ce sont des travaux très très importants que le Conseil désire mettre en œuvre avant 2026, date de mise en place de la nouvelle commune. La Donc, arrivant au terme de ce rapport, la Commission affirme avoir eu toutes les informations nécessaires et justificatives de ce budget 2025 et remercie chaleureusement le Boursier et le Conseil exécutif pour la tenue impeccable de ces comptes. Au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis 3/2024 déposé.

Au nom de la Commission du Préavis 3/2024, le rapporteur, Philippe Bohren.

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, remercie le rapporteur pour son exposé. Il donne ensuite lecture à l'Assemblée des en-têtes des chapitres généraux du budget 2025, en précisant que les questions sont les bienvenues.

M. Pierrot souhaite obtenir des précisions concernant le rendement des panneaux solaires installés sur le toit du cinéma. Il demande si les 8'000 kWh produits sont utilisés en autoconsommation ou s'ils sont revendus.

M. Sirna lui répond qu'une batterie avait été envisagée, mais que son acquisition s'est révélée non rentable. À la question de savoir si le produit de cette production apparaît dans les comptes du cinéma, **M. Sirna** précise qu'il s'agit de notes de crédit, non remboursées, mais déduites directement des factures.

M. Pierrot formule ensuite une question concernant la Tour, notamment au sujet des intérêts hypothécaires.

Le boursier, **M. Le Coultre**, répond qu'il n'y a plus d'intérêts hypothécaires ce poste étant complètement amorti.

M. Guinand aborde ensuite la question de l'éclairage public, s'interrogeant sur la pertinence d'une enveloppe de CHF 200'000 inscrite au budget alors que l'issue du projet de fusion reste incertaine.

M. Bovay lui répond qu'il s'agit effectivement d'un enjeu central. Si le projet de fusion est accepté, ce sont les Conseillers qui devront statuer sur le maintien – ou non – de la gestion de l'éclairage au Village. Il indique qu'un préavis et une commission dédiée sont envisageables à ce sujet.

M. Vermot s'interroge à son tour sur l'urgence de tels travaux, d'autant plus que les responsabilités futures en matière de gestion ne sont pas encore clairement définies.

M. Bovay précise que, contrairement aux autres communes de la Vallée, le Village est le seul à gérer l'éclairage public de manière autonome, et qu'il pourrait continuer à le faire. Il insiste également sur l'importance du rôle délibératif de l'Assemblée dans cette prise de décision.

S'ensuit un échange nourri entre plusieurs membres sur le sujet, notamment sur l'opportunité et l'urgence des montants inscrits. La discussion se conclut par une prise de parole de **M. Bovay**, qui rappelle que l'objectif du budget est de prévoir des montants disponibles pour les entretiens et les travaux, sans pour autant que ces crédits ne soient nécessairement entièrement engagés.

La parole n'étant plus demandée, **M. Didier Vaucher-de-la-Croix** procède à la lecture du budget, chapitre par chapitre.

À l'issue de cette lecture, **M. Vermot** demande s'il existe des soucis liés à l'appartement du Gros Tronc. **M. Bovay** le rassure en indiquant qu'aucune difficulté n'est actuellement signalée.

La parole n'étant plus demandée, M. Vaucher-de-la-Croix lit les conclusions.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil de Village du Sentier, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Village, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Vu le Préavis 3/2024,

Où le rapport de la Commission,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

Le Conseil de Village de la Fraction de Commune du Village du Sentier,

1. Accepte le budget 2025 qui prévoit :

Aux revenus CHF 1'483'281.-

Aux charges CHF 1'477'195.-

Soit un excédent des revenus présumés de CHF 6'086.-

2. Donne décharge à ladite Commission.

Après mise en votation de manière séparée des 2 conclusions, l'Assemblée les accepte à l'unanimité et pour :

La première conclusion : aucun avis contraire ni abstention

La deuxième conclusion : aucun avis contraire ni abstention

M. Didier Vaucher-de-la-Croix remercie la Commission du budget pour son travail et le rapporteur pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de l'Exécutif. Ensuite, le président ouvre le point suivant de l'ordre du jour.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Gosteli propose la fermeture des toilettes publiques situées au bord du lac après la fin des classes.

M. Bovay fait part de ses réserves, en soulignant que ces installations doivent rester accessibles au

public, notamment pour des raisons de service et d'hygiène. Il se dit néanmoins ouvert à une discussion à ce sujet au sein de l'Exécutif.

Il est ensuite précisé que la demande de **M. Gosteli** concerne la période des vacances d'octobre, ce qui met les deux intervenants d'accord et clôt la discussion.

Mme Robert soulève la question de la sécurité des places de jeux, notamment celle située à la Migros et celle au bord du lac, qu'elle juge dans un état peu sûr.

M. Bovay reconnaît que la place de la Migros mérite une attention particulière, tant en termes d'entretien que de sécurité.

Mme Nicole aborde la question des distributeurs de sacs pour chiens au Rocheray.

M. Bovay précise que leur gestion relève de la Commune, et non du Village.

M. Sanchez complète l'information en signalant qu'un distributeur est désormais installé en haut du chemin menant à la route.

M. Guinand propose de modifier le dernier paragraphe de la convocation aux membres de l'Assemblée, en supprimant la mention de la « nouvelle » constitution et en reformulant l'invitation adressée aux seuls « étrangers », pour la rendre plus inclusive. **M. Didier Vaucher-de-la-Croix** remercie **M. Guinand** pour ses propositions, lesquelles seront prises en considération par le Bureau.

M. Bovay apporte des précisions au sujet du préavis 2/2024 justifiant les indemnités du Conseil Exécutif. Il informe ensuite l'Assemblée que, dans le cadre du 125e anniversaire du Village du Sentier, des événements conviviaux seront organisés, dont les modalités seront communiquées dans les mois à venir.

Enfin, **M. Le Coultre** demande que, lors de l'envoi du budget, les comptes détaillés soient également mis à disposition des membres.

En clôture de séance, le Président, **M. Didier Vaucher-de-la-Croix**, remercie le Conseil Exécutif pour son engagement, ainsi que les membres de l'Assemblée pour leur participation active. Il rappelle les dates des prochaines séances : le 24 juin et le 9 décembre 2025. Et, la parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 21 h.

Le Président
Didier Vaucher-de-la-Croix

La Secrétaire
Elena Cogi